

## **Rapport de commission – Préavis n° 77-2015 :**

### **Agrandissement du parc du Chêne et aménagements routiers**

La commission s'est réunie le 14 septembre 2015 à 18h30 dans les locaux du Centre technique communal. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Maria-del-Mar Rodriguez, Danielle Ayer, Gisèle Martin, Irène Frei-Premet, et Patricia Zurcher, Gérard Duperrex, Didier Vienet et Vito Vita président rapporteur.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme et travaux , M. Jean-Marc Dupuis, Municipal Bâtiments et environnement et M. Alain Peneveyres, chef du service Environnement Maintenance.

### **Présentation**

M. Dupuis nous présente le présent préavis qui s'inscrit dans la dynamique de la Municipalité de réhabiliter un parc public par année, et celui-ci est le troisième, après le parc des Paudex et celui du Bugnon.

Ce projet était prévu pour 2016, mais suite à une interpellation, relative à l'amélioration de la sécurité aux abords du parc, le regroupement des deux projets était judicieuse et cohérente.

Monsieur Peneveyres nous a fait ensuite une présentation complète du projet. Dont les points significatifs sont :

1. La surface actuelle du parc est de 752 m<sup>2</sup> et deviendra de 1353 m<sup>2</sup>. Le gain de surface étant dû à la mise à disposition de la surface appartenant à l'immeuble voisin, et des modifications des chemins du Chêne et des Côtes.
2. La route reliant l'avenue de Longemalle au chemin des Cotes sera remplacée par un chemin dont l'accès sera réservé aux piétons et vélos. Et l'éclairage public sera renforcé.
3. L'aménagement du chemin des Côtes sera revu. Les places de parc réaménagées, et les passages piétons sécurisés.

Les travaux pourraient commencer dès que les travaux administratifs (servitude et mises à l'enquête) seront terminés.

## Questions des commissaires

- Le cycliste venant de l'avenue de Longemalle, devra t'il traverser le trottoir piétonnier ?  
Rien n'est prévu pour éviter cela, mais les cyclistes seront invités à prendre le chemin des Côtes.
- Que sera le type de revêtement du parc de jeux ?  
Cela reste comme actuellement, des copeaux de bois. ? L'option revêtement de sécurité synthétique a été envisagée, mais son coût relativement élevé, écarte cette solution.
- Est-ce que des toilettes publiques ont été prévues dans ce parc ?  
Ce n'est pas prévu, toutefois une alternative est étudiée, pour un partenariat avec les restaurateurs avoisinants.
- A-t-on penser installer des bacs de jardins ?  
Il n'a pas été prévu de bacs de jardins, il y a même eu une réflexion pour un potager urbain. Mais il n'y a pas eu de demandes des riverains, et l'espace est malgré tout exigü.
- Il y aura 16 nouveaux arbres, est-ce que ce nombre n'est pas excessif ?  
Les arbres seront des chênes rouges d'Amérique, leur hauteur sera maintenue à un maximum de 10mètres, le feuillage commence à 1.6 m du sol, il supporte le froid et la sécheresse.
- Est-il possible de prévoir un arbre a hautes tiges ( grand arbre)?  
Cela est possible, et sera étudié.
- Combien de bancs seront installés?  
5 au lieu de 2 actuels.
- Ne craint' on pas un report des passages autos, par le début du chemin des Côtes ?  
Non, car l'accès au chemin des Côtes est peu pratique, et l'aménagement sécuritaire ne rend pas de ce chemin un raccourci viable.
- Actuellement c'est une zone 30, n'envisage t'on pas de la passer en zone 20 ?  
Négatif, cette zone n'est une zone de rencontre, et les habitants n'en ont pas fait la demande.

Les commissionnaires n'ayant plus de questions, les représentants sont remerciés pour leur présentation et leurs réponses très complètes.

## **Délibérations de la commission**

Après avoir entendu les réponses à ses questions, la commission a délibéré.

Elle souligne unanimement la qualité de ce projet, et les solutions qui ont été trouvées avec le voisinage pour rendre ce parc plus attractif.

Au vote, la commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis 77-2015 et propose au Conseil communal de la suivre dans cette décision.

Pour la commission:

Vita Vito, président - rapporteur

## **C O N C L U S I O N S**

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 77-2015 de la Municipalité du 24 août 2015, entendu le rapport de la Commission nommée pour étudier cette affaire, Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 220'000.- TTC pour l'agrandissement du parc du Chêne et aménagements routiers.

Ces dépenses seront financées par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants :

N° 3620.5060.347 Section 3620 Espaces verts – Parc du Chêne, agrandissement et aménagements routiers.

PREND ACTE : Cette réalisation n'entraîne pas d'augmentation de charges liées au compte de fonctionnement. Les charges seront absorbées par le personnel actuel et intégrées dans le programme annuel d'entretien des parcs et promenades.

**Les commissaires :**

Gisèle Martin

Gérard Duperrex

Maria-del-Mar Rodriguez

Patricia Zurcher,

Danièle Ayer

Didier Vienet

Irène Frei-Premet

Vito Vita  
président-rapporteur